

Conseil d'administration

Objet : Procès-verbal
Date : Séance extraordinaire du 29 juin 2021
Heure : 16 h (heure de la Gaspésie)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

M. Malek Arab	Groupe socio-économique
M ^{me} Yolaine Arseneau	Directrice générale et secrétaire générale
M. Antonio J. Blouin	Groupe socio-économique et vice-président
M. Paul-André Bourque-Éloquin	Entreprise
M. Guillaume Chassé	Enseignant, Campus de Gaspé
M ^{me} France Côté	Parent
M. Carol Cotton	Groupe socio-économique et président
M ^{me} Claudia Delaney	Entreprise
M. Joey Fugère	Parent
M. Jean Gagné	Directeur des études
M ^{me} Josée Laflamme	Groupe socio-économique
M ^{me} Marie-Lyne Larrivée	Professionnelle
M. Jean-Étienne Solomon	Titulaire de DEC, préuniversitaire
M ^{me} Lisandre G.-Solomon	Enseignante, Campus des Îles-de-la-Madeleine

MEMBRES ABSENTS

M ^{me} Maika Assels	Étudiante, programme préuniversitaire
M ^{me} Lise Bourg	Personnel de soutien
M. Jean-Michel Côté	Titulaire de DEC, programme technique
M ^{me} Caroline Stevens	Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION :

M ^{me} Josiane Michaud	Secrétaire de réunion
M. Sylvain Vachon	Personnel-cadre observateur

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Huis clos
 - 4.1. Entente avec les membres du consortium de Groupe Collegia sur le décaissement du partage des profits pour 2020-2021;
 - 4.2. Rapport du comité des ressources humaines sur l'évaluation annuelle du directeur des études ;
5. Partenariat avec l'organisme Bouge pour que ça bouge ;
6. Octroi du contrat d'audit des états financiers 2021 à 2023 avec options de renouvellement pour 2024 et 2025 ;
7. Présentation des orientations pour le budget 2021-2022 ;
8. Approbation de dépenses – Fédération des cégeps ;
9. Approbation de dépenses – Assurance des biens, assurance d'exploitation et assurance bris des équipements ;
10. Autorisation de mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales – postes informatiques et moniteurs neufs ;
11. Approbation pour l'acquisition et la mise en service d'un système solaire photovoltaïque bifacial pour le CCTT en énergies renouvelables ;
12. Approbation pour l'acquisition de portables pour le CCTT des pêches ;
13. Élections :
 - 13.1. Présidence ;
 - 13.2. Vice-présidence ;
 - 13.3. Comité exécutif ;
 - 13.4. Comité d'audit et des finances ;
 - 13.5. Comité de suivi des CCTT ;
 - 13.6. Comité des ressources humaines ;
 - 13.7. Comité de recours ;
 - 13.8. Comité de gouvernance et d'éthique.
14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président du conseil souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme à 16 h 03.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Joey Fugère, il est proposé à l'unanimité :

D'adopter le projet d'ordre du jour en tenant compte des modifications suivantes :

- Ajout au point 9 : Approbation de dépenses – BFL Canada risques et assurances inc. ;
- Ajout au point 10 : Autorisation de mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales – Postes informatiques et moniteurs neufs du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023 ;
- Les autres points de l'ordre du jour sont ajustés en conséquence.

Résolution CA-21-157

Fichier joint : *Projet ordre du jour_CA_2021-06-29*

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- M. Joey Fugère informe le conseil qu'il est en conflit d'intérêts pour le traitement du point 5 puisqu'il est membre du conseil d'administration de l'organisme Bouge pour que ça bouge. Il se retirera lors du traitement de ce point.
- M. Jean Gagné informe le conseil qu'il se retirera pour le traitement du point 4 sur l'évaluation annuelle du directeur des études (huis clos).

4. HUIS CLOS

Le président demande le huis clos pour le traitement de ces points :

- Entente avec les membres du consortium de Groupe Collegia sur le décaissement du partage des profits pour 2020-2021 ;
- Rapport du comité des ressources humaines sur l'évaluation annuelle du directeur des études ;

Sur une proposition de M^{me} France Côté, il est résolu à l'unanimité :

D'ouvrir le huis clos à 16 h 07.

Résolution CA-21-158

Le président demande l'autorisation pour que M. Sylvain Vachon, membre observateur, reste dans la salle pour le traitement de ce point, de même que M^{me} Josiane Michaud qui agit comme secrétaire de réunion.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'accepter la présence de M. Sylvain Vachon et de M^{me} Josiane Michaud pour le huis clos.

Résolution CA-21-159

Le président rappelle que les éléments discutés en huis clos sont strictement confidentiels.

4.1. ENTENTE AVEC LES MEMBRES DU CONSORTIUM GROUPE COLLEGIA SUR LE DÉCAISSEMENT DU PARTAGE DES PROFITS POUR 2020-2021

Le conseil est informé que dans le contexte de l'incertitude liée à la présence ou non d'étudiantes et d'étudiants au campus de Montréal, les membres du consortium Groupe Collegia ont convenu de reporter la date à laquelle se fait habituellement le décaissement du partage des profits.

4.2. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES SUR L'ÉVALUATION ANNUELLE DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

M. Jean Gagné se retire pour le traitement de ce point.

Le rapport du comité des ressources humaines est présenté aux membres du conseil. Devant l'excellence de l'évaluation annuelle de M. Jean Gagné, directeur des études, il est convenu de lui adresser une motion de félicitations.

Fichier joint : Appréciation globale_Jean Gagné_Juin 2021

Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin, il est résolu à l'unanimité :

De lever le huis clos à 16 h 19.

Résolution CA-21-160

5. PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE

M. Joey Fugère se retire pour le traitement de ce point.

Le centre sportif du campus de Carleton-sur-Mer présente un déficit de fonctionnement récurrent. L'infrastructure n'est pas utilisée à sa juste valeur. Plusieurs projets ont été mis en place dans les dernières années pour tenter de dynamiser et rentabiliser le centre sportif, sans arriver à des résultats satisfaisants.

Afin de dynamiser le centre sportif par un accroissement de l'offre d'activités, le Cégep souhaite s'associer avec l'organisme sans but lucratif, Bouge pour que ça Bouge. Cet organisme existe depuis 2014 et a développé une grande expertise dans les activités sportives. Il est l'instigateur du projet Bouge ta vie qui propose une structure d'activités parascolaires sportives aux jeunes du primaire et du secondaire de la Baie-des-Chaleurs. L'entente avec le Cégep permettra d'ajouter une composante au projet Bouge ta vie avec les activités sportives s'adressant aux étudiants et étudiantes du collégial.

L'entente est d'une durée de trois ans et confie à l'organisme Bouge pour que ça bouge le développement d'un nouveau modèle d'affaires visant à accroître l'offre d'activités sportives s'adressant en priorité aux étudiantes et étudiants du campus de Carleton-sur-Mer ainsi qu'à la communauté. À court terme, le nouveau modèle d'affaires permettra de réduire le déficit du centre sportif et nécessitera l'ajout de certains équipements d'une valeur d'environ 50 000 \$. À long terme, cette collaboration a le potentiel d'assurer l'autofinancement de l'infrastructure sportive.

L'entente prévoit une contribution financière du Cégep de 100 000 \$ sur trois ans à l'organisme Bouge pour que ça bouge. La Politique d'achat du Cégep prévoit des dérogations permettant d'octroyer un contrat de service de gré à gré lorsqu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public (article 5.5.4.). L'organisme Bouge pour que ça bouge est l'instigateur du projet Bouge ta vie, projet adapté aux besoins et particularités du centre sportif. Le projet est unique et la collaboration avec le Cégep permet d'ajouter le volet collégial à l'offre d'activités sportives. Pour toutes ces raisons, un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public et il est justifié de procéder de gré à gré.

Enfin, selon les règles de l'autorité des marchés publics (AMP), ce sont les contrats de plus de 103 700 \$ qui doivent faire l'objet d'un appel d'offre public et que nous sommes en deçà de ce montant.

Considérant la volonté du Cégep de dynamiser le centre sportif du campus de Carleton-sur-Mer par un accroissement de l'offre d'activités sportives ;

Considérant la volonté du Cégep de développer un nouveau modèle d'affaires pour le centre sportif ;

Considérant l'expertise unique de l'organisme sans but lucratif "Bouge pour que ça bouge" dans le développement et la gestion de structures d'activités sportives ;

Considérant que la Politique d'achat du Cégep permet d'octroyer de gré à gré un contrat de service de 100 000 \$ et plus lorsque le fait de procéder par appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public ;

Considérant qu'un projet d'entente est en cours et qu'il fera l'objet d'une vérification juridique ;

Sur une proposition de M^{me} Lisandre G. Solomon, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la directrice générale à poursuivre les négociations avec l'organisme "Bouge pour que ça bouge" en vue de la signature d'une entente triennale visant à développer un nouveau modèle d'affaires basé sur l'accroissement de l'offre d'activités sportives au centre sportif du campus de Carleton-sur-Mer ;
- De confier au comité exécutif la responsabilité d'approuver un contrat de service d'un montant maximal de 100 000 \$ avec l'organisme "Bouge pour que ça bouge".

Résolution CA-21-161

6. OCTROI DU CONTRAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 À 2023 AVEC OPTIONS DE RENOUELEMENT POUR 2024 ET 2025

L'entente avec l'auditeur actuel est venue à échéance. Un appel d'offres a été publié du 19 mai au 9 juin 2021 sur le SEAO. Une seule entreprise a déposé une soumission, il s'agit de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton. La soumission a été analysée et déclarée conforme au budget et au devis.

Considérant l'appel d'offres CGI-2021-042 qui s'est terminé le 9 juin 2021 ;

Considérant que le seul soumissionnaire est l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton ;

Considérant que la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton est conforme au budget et au devis ;

Considérant la qualité des services offerts dans le passé par la firme ;

Considérant la recommandation favorable du comité d'audit et des finances ;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour l'audit des états financiers pour les exercices se terminant les 30 juin 2021, 2022, 2023 avec options de renouvellement pour 2024 et 2025 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour une somme de 159 000 \$ avant taxes se répartissant ainsi :

2021 (année d'audit du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021)	30 000 \$
2022 (année d'audit du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)	30 900 \$
2023 (année d'audit du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)	31 900 \$
2024 (optionnel) (année d'audit du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)	32 600 \$
2025 (optionnel) (année d'audit du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)	33 600 \$

Résolution CA-21-162

7. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2021-2022

Le Ministère exige un budget provisoire pour le 30 juin 2021. La directrice des ressources matérielles et financières présente les orientations pour le budget 2021-2022.

- Selon l'allocation initiale reçue, le Cégep bénéficiera d'un montant additionnel (comparativement à l'an dernier) de 784 100 \$;
- Considérant que plusieurs dépenses seront à la hausse pour la prochaine année, l'équilibre pour l'enseignement régulier pourra être atteint ;
- Quelques dépenses seront à la hausse par exemple :
 - o Les salaires reliés à la hausse des effectifs ;
 - o Les sommes reliées à la vie étudiante et au soutien aux étudiants et étudiantes ;
 - o Les frais d'assurances ;
 - o Les dépenses liées à l'achat des logiciels (dépenses maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement).

En ce qui concerne les autofinancés :

- L'équilibre est visé pour le Centre sportif de Gaspé et les résidences ;
- La formation continue pêche anticipe un excédent intéressant ;
- Le gymnase de Carleton-sur-Mer sera en déficit. Des projets sont cependant en cours pour développer un modèle d'affaires permettant de réduire le déficit pour les années à venir;
- La situation sera plus difficile pour le campus de Montréal, car il y a encore beaucoup d'incertitude quant à la présence des étudiants et étudiantes. C'est un scénario pessimiste qui est envisagé.

Le budget final pour approbation du conseil d'administration sera déposé à la séance ordinaire du 29 septembre 2021.

8. APPROBATION DE DÉPENSES – FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Le Cégep est membre de la Fédération des cégeps et verse annuellement une cotisation. Le Cégep bénéficie également d'une série de services offerts par la Fédération en fonction des besoins (ex. : avis juridiques). Le Cégep a reçu une facture pour sa cotisation annuelle ainsi que pour divers services utilisés totalisant un montant de 122 226 \$ avant taxes.

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles est membre de la Fédération des cégeps et qu'il bénéficie, à ce titre, de tarifs préférentiels sur les services offerts;

Considérant la qualité des services reçus et leur nature stratégique pour le Cégep ;

Sur une proposition de M^{me} Marie-Lyne Larrivée, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le paiement des cotisations annuelles à la Fédération des cégeps pour un montant de 122 226 \$ avant taxes.

Résolution CA-21-163

Fichier joint : *Facture_Fédération des cégeps*

9. APPROBATION DE DÉPENSES – ASSURANCE DES BIENS, ASSURANCE D’EXPLOITATION ET ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS

Le Cégep participe au programme d’assurance de dommages par les services regroupés en éducation maintenant administrés par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG). Comparativement à l’an dernier, le CAG évalue que les coûts d’assurance ont globalement augmenté de 17,5 %.

L’entreprise BFL Canada gère l’assurance des biens, l’assurance pertes d’exploitation et l’assurance bris des équipements. Cette année, la facture est de 92 471,47 \$ ce qui représente une augmentation d’environ 20 % par rapport à l’an dernier. Cette augmentation est en partie due à des réclamations effectuées par le Cégep.

Considérant la participation du Cégep au programme d’assurance de dommages du Centre d’acquisitions gouvernementales ;

Considérant l’augmentation globale des coûts d’assurances pour les cégeps ;

Sur une proposition de M^{me} Claudia Delaney, il est résolu à l’unanimité :

D’approuver un paiement de 92 471,47 \$ à l’entreprise BFL Canada risques et assurances inc. pour la couverture d’assurance des biens, d’exploitation et d’assurance bris des équipements du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-21-164

10. AUTORISATION DE MANDAT AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS

Le Cégep procède chaque année au renouvellement de son inventaire de postes informatiques afin d'avoir de l'équipement fonctionnel et qui respecte les règles de sécurité informatique. L'achat de postes informatiques se fait via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Le CAG sollicite le Cégep afin de connaître ses besoins en postes informatiques et moniteurs neufs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023. Un appel d'offres public sera ensuite publié en juillet 2021 par le CAG.

Considérant que l'achat de postes informatiques et de moniteurs neufs doit se faire par appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales ;

Considérant la demande du Centre d'acquisitions gouvernementales (2021-7525-60) de signifier les besoins en postes informatiques et en moniteurs neufs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023 ;

Considérant les besoins en acquisition de nouveaux postes informatiques, qui sont évalués par l'équipe des ressources informationnelles à 200 postes informatiques par année, au coût unitaire moyen de 1 250 \$;

Considérant la Politique d'achat du Cégep qui prévoit que le conseil d'administration doit approuver les engagements financiers de 75 000 \$ et plus ;

Sur une proposition de M. Malek Arab, il est résolu à l'unanimité,

De mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour lancer un appel d'offres public en prévision de l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2023 pour une valeur estimée à 500 000 \$.

Résolution CA-21-165

11. APPROBATION POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE BIFACIAL POUR LE CCTT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de son projet d'infrastructure « Instrumentation d'un microréseau isolé afin d'augmenter le taux de pénétration des énergies renouvelables dans les collectivités isolées du Canada », le CCTT en énergies renouvelables, géré par Nergica, souhaite acquérir un système solaire photovoltaïque bifacial.

L'appel d'offres CGI-2021-040 a été lancé le 12 mai 2021 et s'est terminé le 14 juin 2021. Trois fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres, il s'agit des entreprises suivantes :

- Supra Énergie inc. – Montant soumis : 128 650 \$;
- Pegase Construction inc. – Montant soumis : 150 653,98 \$;
- Les électriciens Desjardins – Montant soumis : 187 000 \$.

Le plus bas soumissionnaire est Supra Énergie inc. Après analyse de la soumission par les techniciens et le chargé de projet chez Nergica, il a été constaté que celle-ci est partiellement conforme au devis de soumission. Des validations sont en cours auprès du fournisseur.

S'il s'avère que la soumission est entièrement conforme, Nergica procédera à l'acquisition de l'équipement. Sinon, un nouvel appel d'offres devra être publié, car le montant des deux autres soumissions excède le budget disponible pour l'achat de cet équipement.

Le budget disponible pour cet achat est entièrement appuyé par une subvention du CRSNG accordée en mars 2020 au montant de 149 876 \$. Puisque le solde actuel du budget est de 149 876 \$ et que le coût total net après récupération des taxes est de 137 574 \$, les fonds nécessaires à l'achat sont disponibles.

Considérant l'appel d'offres CGI-2021-040 qui s'est terminé le 14 juin 2021 ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Supra Énergie inc. ;

Considérant que le processus de validation de la conformité de la soumission de Supra Énergie inc. est en cours ;

Considérant que l'approbation de l'achat est conditionnelle à la conformité de la soumission de Supra Énergie inc. au devis technique ;

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver l'achat du système solaire photovoltaïque d'une somme de 128 650 \$ (avant taxes) auprès de l'entreprise Supra Énergie inc.

Résolution CA-21-166

12. APPROBATION POUR L'ACQUISITION DE PORTABLES POUR LE CCTT DES PÊCHES

Dans le cadre de son projet d'infrastructure « Réaménagement et acquisition d'équipements », le CCTT des pêches, géré par Merinov, souhaite acquérir 70 portables.

Après la validation de la non-disponibilité du type de portable auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales, l'appel d'offres CGI-2021-047 a été lancé le 28 mai 2021 et s'est terminé le 17 juin 2021. Trois fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres, il s'agit des entreprises suivantes :

- CPU Design – Montant soumis : 150 780 \$;
- Rhesus inc. – Montant soumis : 153 930 \$;
- Solution-D Canada inc. – Montant soumis : 197 231,02 \$.

Le plus bas soumissionnaire est CPU Design. Après analyse de la soumission par le chargé de projet chez Merinov, il a été confirmé que la soumission est entièrement conforme au devis.

Le budget disponible pour cet achat est entièrement appuyé par une subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation de 1 509 694 \$ accordée en juillet 2020 en plus d'une mise de fonds de 167 744 \$ de Merinov pour un budget total de 1 677 438 \$.

Puisque le solde actuel du budget est de 1 219 120 \$ et que le coût total net après récupération des taxes est de 161 231,23 \$, les fonds nécessaires à l'achat sont disponibles.

Considérant l'appel d'offres CGI-2021-047 qui s'est terminé le 17 juin 2021 ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise CPU Design inc. ;

Considérant que la soumission de CPU Design inc. est conforme au devis ;

Sur une proposition de Mme France Côté, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver l'achat de 70 portables pour le CCTT des pêches pour une somme de 150 780 \$ (avant taxes) auprès de l'entreprise CPU Design inc.

Résolution CA-21-167

13. ÉLECTIONS

La secrétaire générale, M^{me} Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutateurs.

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu à l'unanimité :

De nommer M^{me} Josiane Michaud et M. Sylvain Vachon à titre de scrutateurs.

Résolution CA-21-168

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiants et étudiantes et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentants et représentantes des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

13.1. PRÉSIDENTE

L'élection à la présidence se fait conformément au Règlement de régie interne du Cégep et de l'article 14 de la *Loi sur les cégeps* : « Le conseil choisit chaque année son président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie du personnel du collège ou n'y sont pas étudiants. »

La personne à la présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité exécutif ;
- Comité des ressources humaines ;
- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office au président ou au vice-président);
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office au président ou au vice-président).

M. Carol Cotton est actuellement président du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élections déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de président ou de présidente.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M^{me} Josée Laflamme propose M. Carol Cotton.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Carol Cotton accepte le poste.

Considérant le Règlement de régie interne du Cégep et l'article 14 de la *Loi sur les cégeps* qui prévoient la nomination d'une personne à la présidence du conseil d'administration ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation du poste par M. Carol Cotton ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Carol Cotton, président du conseil d'administration pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-169

13.2. VICE-PRÉSIDENTE

L'élection à la vice-présidence se fait conformément au Règlement de régie interne du Cégep.

La personne à la vice-présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office au président ou au vice-président) ;
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office au président ou au vice-président).

M. Antonio J. Blouin est actuellement vice-président du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de vice-président ou de vice-présidente.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Jean-Étienne Solomon propose M. Antonio J. Blouin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Antonio J. Blouin accepte le poste.

Considérant le Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la nomination d'une personne à la vice-présidence du conseil d'administration ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation du poste par M. Antonio J. Blouin ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Antonio J. Blouin, vice-président du conseil d'administration pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-170

13.3. COMITÉ EXÉCUTIF

En conformité avec l'article 5 du Règlement de régie interne, le comité exécutif est composé de la direction générale, de la présidence, de deux membres externes et d'un membre interne. La directrice générale agit d'office à titre de présidente du comité.

Les membres en fonction sont :

- M^{me} Josée Laflamme, membre externe (mandat renouvelable) ;
- M^{me} France Painchaud, membre externe (mandat non renouvelable) ;
- M. Guillaume Chassé, membre interne (mandat renouvelable).

ÉLECTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ EXÉCUTIF (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres externes au comité exécutif.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Carol Cotton propose M^{me} Josée Laflamme;
- M. Carol Cotton propose M. Paul-André Bourque-Éloquin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M^{me} Josée Laflamme accepte le poste (jusqu'à la fin de son mandat).
- M. Paul-André Bourque-Éloquin accepte le poste.

Considérant l'article 5 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité exécutif et la nomination de deux membres externes ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M^{me} Josée Laflamme et M. Paul-André Bourque-Éloquin ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M^{me} Josée Laflamme et M. Paul-André Bourque-Éloquin à titre de membres externes au comité exécutif pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-171

ÉLECTION DU MEMBRE INTERNE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de membre interne au comité exécutif.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M^{me} Josée Laflamme propose M. Guillaume Chassé.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Guillaume Chassé accepte le poste

Considérant l'article 5 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité exécutif et la nomination d'un membre interne ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation du poste par M. Guillaume Chassé ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Guillaume Chassé à titre de membre interne au comité exécutif pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-172

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR 2021-2022

Le comité exécutif pour 2021-2022 sera composé de M^{me} Yolaine Arseneau, M. Carol Cotton, M^{me} Josée Laflamme, M. André-Paul Bourque-Éloquin et M. Guillaume Chassé.

13.4. COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

En conformité avec l'article 6 du Règlement de régie interne, le comité d'audit et des finances est composé de la présidence ou de la vice-présidence et de deux autres membres. Il peut s'agir de deux membres externes ou d'un membre interne et d'un membre externe. Le conseil doit également nommer la personne qui présidera le comité.

Les membres en fonction sont :

- M. Jean-Étienne Solomon, membre externe (mandat non renouvelable) ;
- M^{me} France Painchaud, membre externe (mandat non renouvelable) ;
- M. Antonio J. Blouin, membre externe (à titre de vice-président).

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres du comité d'audit et des finances.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Carol Cotton propose M. Paul-André Bourque-Éloquin ;
- M. Carol Cotton propose M. Joey Fugère.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Paul-André Bourque-Éloquin accepte le poste.
- M. Joey Fugère accepte le poste.

Considérant l'article 6 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité d'audit et des finances et la nomination de deux membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère à titre de membres du comité d'audit et des finances pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-173

MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CA

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité d'audit et des finances.

M. Antonio J. Blouin, vice-président, siègera au comité.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le Règlement de régie interne prévoit que le conseil nomme, parmi les membres élus, une personne pour présider le comité. La présidente d'élection reçoit les propositions pour désigner quelqu'un pour la présidence de ce comité.

- M^{me} Yolaine Arseneau propose M. Paul-André Bourque-Éloquin.
- M. Bourque-Éloquin accepte le poste de président du comité d'audit et des finances.

Considérant l'article 6 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la nomination, par le conseil, de la présidence du comité d'audit et des finances parmi ses membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation du poste par M. Paul-André Bourque-Éloquin ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin président du comité d'audit et des finances pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-174

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES POUR 2021-2022

Le comité d'audit et des finances pour 2021-2022 sera composé de M. Antonio J. Blouin, M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère.

13.5. COMITÉ DE SUIVI DES CCTT

En conformité avec l'article 7 du Règlement de régie interne, le comité de suivi des CCTT est composé de la Direction générale, de la Direction des études, du responsable de la recherche et de l'innovation et de deux membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- M^{me} Lisandre G. Solomon (non renouvelable) ;
- M. Jean-Étienne Solomon (non renouvelable).

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DES CCTT (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de suivi des CCTT.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M^{me} Lisandre Solomon propose M^{me} Marie-Lyne Larrivée ;
- M^{me} Yolaine Arseneau propose M^{me} France Côté ;
- M. Carol Cotton propose M. Malek Arab.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M^{me} Marie-Lyne Larrivée refuse le poste.
- M^{me} France Côté accepte le poste.
- M. Malek Arab accepte le poste.

Considérant l'article 7 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité de suivi des CCTT et la nomination de deux membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M^{me} France Côté et M. Malek Arab ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M^{me} France Côté et M. Malek Arab à titre de membres du comité de suivi des centres collégiaux de transfert de technologie pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-175

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI DES CCTT POUR 2021-2022

Le comité de suivi des CCTT pour 2021-2022 sera composé de Yolaine Arseneau, Jean Gagné, Charles Flageole, Mme France Côté et M. Malek Arab.

13.6. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En conformité avec l'article 8 du Règlement de régie interne, le comité des ressources humaines est composé du ou de la présidente et de trois membres du conseil. Il peut s'agir d'un membre interne et d'un membre externe ou de deux membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Guillaume Chassé (renouvelable) ;
- M. Antonio J. Blouin (renouvelable).

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité des ressources humaines.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Carol Cotton propose M. Guillaume Chassé;
- M. Carol Cotton propose M. Antonio J. Blouin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M, Guillaume Chassé accepte le poste.
- M. Antonio J. Blouin accepte le poste.

Considérant l'article 8 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité des ressources humaines et la nomination de deux membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M. Guillaume Chassé et M. Antonio J. Blouin ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Guillaume Chassé et M. Antonio J. Blouin à titre de membres du comité des ressources humaines pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-176

COMPOSITION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR 2021-2022

Le comité des ressources humaines pour 2021-2022 sera composé de M. Carol Cotton, M. Guillaume Chassé et M. Antonio J. Blouin.

13.7. COMITÉ DE RECOURS

En conformité avec l'article 9 du Règlement de régie interne, le comité de recours est composé de trois membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Malek Arab (mandat renouvelable) ;
- M. Jean-Michel Côté (mandat renouvelable) ;
- M. Jean-Étienne Solomon (mandat non renouvelable).

ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RECOURS (3)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les trois postes de membres au comité de recours.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Carol Cotton propose M. Malek Arab ;
- M. Carol Cotton propose M^{me} France Côté ;
- M. Carol Cotton propose M. Joey Fugère.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Malek Arab accepte le poste.
- M^{me} France Côté accepte le poste.
- M. Joey Fugère accepte le poste.

Considérant l'article 9 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité de recours et la nomination de trois membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M^{me} France Côté, M. Joey Fugère et M. Malek Arab ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M^{me} France Côté, M. Joey Fugère et M. Malek Arab à titre de membres du comité de recours pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-177

COMPOSITION DU COMITÉ DE RECOURS POUR 2021-2022

Le comité de recours pour 2021-2022 sera composé de M^{me} France Côté, M. Malek Arab et M. Joey Fugère.

13.8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

En conformité avec l'article 10 du Règlement de régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de la Direction générale, de la personne à la présidence et de deux à trois membres du conseil.

Comme il s'agit d'un nouveau comité, aucun membre n'est en fonction.

ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (2 À 3)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de gouvernance et d'éthique. Il est possible de nommer un troisième membre.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Carol Cotton propose M. Paul-André Bourque-Éloquin ;
- M. Carol Cotton propose M. Guillaume Chassé;
- M^{me} Yolaine Arseneau propose M. Joey Fugère;
- M^{me} Yolaine Arseneau propose M^{me} Josée Laflamme;
- M. Guillaume Chassé propose M^{me} Marie-Lyne Larrivée,

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Paul-André Bourque-Éloquin accepte le poste.
- M. Guillaume Chassé refuse le poste.
- M. Joey Fugère accepte le poste.
- M^{me} Josée Laflamme refuse le poste.
- M^{me} Marie-Lyne Larrivée refuse le poste.

Considérant l'article 10 du Règlement de régie interne du Cégep qui prévoit la composition du comité de gouvernance et d'éthique et la nomination de deux à trois membres ;

Considérant l'ouverture d'une période de mise en candidature par la secrétaire générale et l'acceptation des postes par M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère ;

À l'unanimité, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2021-2022.

Résolution CA-21-178

MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CA

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité de gouvernance et d'éthique.

M. Carol Cotton accepte le poste.

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE POUR 2021-2022

Le comité de gouvernance et d'éthique 2021-2022 sera composé de M^{me} Yolaine Arseneau, M. Carol Cotton, M. Paul-André Bourque-Éloquin et M. Joey Fugère.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

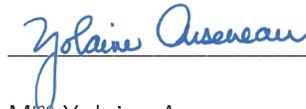
Le président remercie M. Sylvain Vachon qui a siégé au conseil d'administration pendant 12 ans à titre de membre du personnel-cadre. Il s'agit de sa dernière séance du conseil d'administration avant son départ à la retraite. Le conseil souligne sa carrière au Cégep et à Groupe Collegia et le remercie sincèrement pour sa contribution et son engagement. Une motion de félicitations sera transmise à M. Vachon de la part du conseil d'administration.

Le président lève la séance à 17 h 29 après épuisement de l'ordre du jour.

SIGNATURES



M. Carol Cotton
Président du conseil d'administration



M^{me} Yolaine Arseneau
Directrice générale et secrétaire générale